



Montréal, le 22 mars 2016
Pour diffusion immédiate

APPEL DE CANDIDATURES

Résidence métropolitaine d'architecture Nantes – Montréal

RÉSIDENCE À NANTES (PAYS DE LA LOIRE, FRANCE) : 11 SEMAINES, AUTOMNE 2016

DATE LIMITE DU DÉPÔT DES DOSSIERS : 15 MAI 2016

CANDIDATS ADMISSIBLES : ARCHITECTES, ARCHITECTES DE PAYSAGE, URBANISTES ET DESIGNERS URBAINS
PRATICIENS OU FINISSANTS, NATIONALITÉ CANADIENNE OU RÉSIDENTS PERMANENTS

La Maison de l'architecture du Québec (MAQ) est heureuse d'annoncer le lancement de la **Résidence métropolitaine d'architecture Nantes – Montréal**, qu'elle organise en étroite collaboration avec la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire (MaPdL).

Un séjour de création et de production d'une durée de 11 semaines dans la stimulante ville de Nantes, du 5 septembre au 20 novembre 2016, est offert au candidat québécois qui sera choisi d'ici le 1^{er} juin, sur dossier et entrevue. Pendant la saison 2017-2018, ce sera au tour d'un architecte français de venir à Montréal dans des conditions équivalentes.

Lors de son séjour à Nantes, le résident devra réaliser *in situ* et présenter au public un projet relié aux thématiques de l'habitat et de la « métropole augmentée », dans une optique transversale mettant en écho les réalités de nos deux métropoles, aux dynamismes si voisins. Des bourses de séjour et de production totalisant 14 000\$, un logement, des espaces de fabrication et de présentation, ainsi qu'un soutien logistique lui sont fournis par l'ensemble des partenaires. Il opérera à partir de la MaPdL, superbe espace situé à deux pas de l'École d'architecture et au cœur de l'Île de Nantes, véritable laboratoire à ciel ouvert d'expérimentation en architecture et urbanisme contemporains.

À noter que l'automne 2016 à Nantes sera le moment de plusieurs événements marquants qui offriront à l'architecte québécois et à son travail une visibilité et des occasions d'échanges démultipliées.

Architectes, architectes de paysage, urbanistes et designers urbains éligibles, embarquez sans tarder dans le transatlantique de notre résidence Nantes-Montréal et vivez cette aventure unique!

MODALITÉS :

Les modalités d'accueil du résident, les conditions de travail et de financement sont les suivants :

- Logement fourni par la Ville de Nantes, avec vue sur l'Île de Nantes (lieu sujet à confirmation);
- Accueil, encadrement et soutien de l'équipe de la MaPdL;
- Quartier général d'opération dans la galerie de cet organisme;
- Bourse de 5 000 € pour la production et présentation de son travail *in situ*, (scénographie, prototype, expérimentation) fournie par nos homologues nantais;
- Bourse de valeur équivalente accordée par la MAQ et vouée notamment à garantir les frais de transport, un *per diem* et la diffusion publique de ses travaux dans la MAQ, à son retour, grâce au soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec.



Façade de la MaPdL



Vues de l'Île de Nantes



Déroulement et production

Les étapes de déroulement de la résidence sont libres de proposition, toutefois il est souhaitable de proposer des temps de collecte et d'échange, des temps de production partagée, et des temps de présentation. Un temps fort de restitution d'une semaine au moins permettra de partager et de diffuser les travaux de la résidence. Le lauréat pourra s'appuyer sur les mediums qui lui semblent les plus pertinents pour présenter son travail. La MaPdL fournira dès la sélection du candidat la liste des équipements mis à sa disposition pour la restitution finale (support d'affichage, vidéo-projection...). Elle insiste aussi sur la nécessité de produire des éléments de communication qui seront utilisés par le résident pour la diffusion de son travail dans le cadre de manifestations, tables rondes, et autres événements liés à l'architecture en Pays de la Loire.



Galerie d'exposition de la Maison régionale de l'architecture de Nantes



CONTENU DU DOSSIER :

- Lettre de motivation signée avec coordonnées complètes;
- Présentation du projet envisagé, sa méthodologie et les publics visés (objectifs précisés ci-dessous en page 4 et 5);
- Curriculum Vitae et copie du diplôme du candidat ou lettre d'attestation de professeur (si finissant);
- Dossier de références présentant les projets et le rôle du candidat;
- Documentation visuelle d'œuvres réalisées ou construites, environ 20 images;
- Tout autre document d'appui jugé pertinent (vidéos, articles, lettres de référence...);
- Preuve de résidence au Québec et de nationalité canadienne/ou résidence permanente.*

*En raison de la nature interculturelle de l'échange souhaité pour cette résidence, la priorité sera donnée aux candidats québécois et internationaux, avant les citoyens français.

Soumission de dossiers par courriel au plus tard le dimanche 15 mai 2016, à minuit : info@maisondelarchitecture.ca
(Documentation et fichiers sont à envoyer en formats MP3, AVI, PDF, ou JPEG à 72 dpi. Le tout peut être compressé en ZIP.)
Les dossiers déposés ou envoyés par la poste devront être arrivés à la MAQ au plus tard le dimanche 15 mai.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

SÉLECTION :

Avec l'appui de la MAQ, la commission de la MaPdL évaluera les dossiers soumis. Le jury sera composé des membres du groupe de pilotage de la résidence, des partenaires et de personnalités extérieures (liste qui sera communiquée aux candidats retenus). Il sera sensible à :

- L'intérêt pour les démarches expérimentales de recherche et de conception sur les problématiques métropolitaines;
- Le caractère novateur du projet;
- La connaissance de l'histoire architecturale et associative du Québec (illustrée par les références proposées dans le contenu du dossier);
- La capacité à mener des démarches participatives et pédagogiques et à impliquer le grand public.

Les candidats seront choisis sur la base de la pertinence de leur projet en adéquation avec la compréhension du contexte d'intervention.

À l'issue de l'appel à candidature, cinq dossiers seront retenus. Les candidats seront ensuite invités à présenter leur projet au cours d'un oral par vidéo-conférence **du 23 au 27 mai 2016** et la sélection du candidat se fera le 1^{er} juin 2016.

Veillez noter que l'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par courriel à l'issue des résultats du jury et qu'en cas de changement de planning prévisionnel, la MaPdL préviendra l'ensemble des candidats.

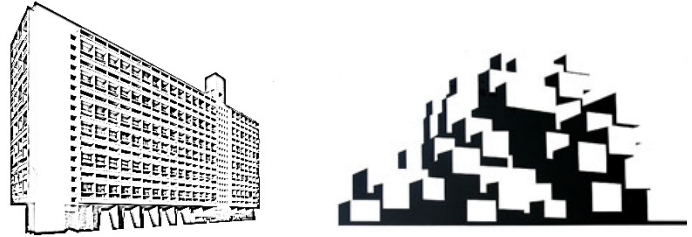
INFORMATIONS :

Pour connaître les détails sur le contexte de création de la résidence et pour découvrir la ville de Nantes et sa région, [visitez notre site Internet](#) et visionnez l'excellent épisode de la série *Ports d'attache* (TV5).

Pour information : Marie-France D.Bouchard ou Muriel Ulmer
514-868-6691 / info@maisondelarchitecture.ca

Maison de l'architecture du Québec
181, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal, QC
H2Z 1X8
Canada

ACTE 1 : NANTES 2016
Appel à candidature par l'organisme hôte



Cité Radieuse # Habitat 67

La métropole augmentée*

« Nantes & Montréal ont été le terrain de l'expérimentation et de l'innovation en matière d'habitat et de logement collectif. La cité radieuse réalisée en 1955 par Le Corbusier et la cité du Havre réalisée dans le cadre d'Habitat 67 par Moshe Safdie en sont les témoins historiques reconnus dans le monde entier. Ces deux bâtiments placent les deux métropoles Nantes et Montréal en forte résonance dans l'histoire de l'architecture contemporaine du XXe siècle. Cette histoire commune a posé les bases pour que ces deux métropoles soient à la pointe de la création du XXIe siècle. De cette double expérience, les résidences métropolitaines d'architectes posent la question du sens commun de nouvelles métropoles initiant et favorisant les dynamiques contributives. Ces métropoles contributives doivent être capables de se développer non plus uniquement au travers de ses échanges économiques et culturels institutionnels mais directement aux travers des dynamiques tissées par les habitants et les structures associatives formelles et informelles. Elles définissent un nouveau rôle aux habitants en les considérant non plus comme consommateurs mais comme acteurs.

Le XXIe siècle se singularise aujourd'hui par l'avènement du numérique qui redéfinit les manières de pratiquer la ville de façon plus collective, plus contributive, plus conviviale et plus engagée, loin des modèles de la cité marchande centrée uniquement sur sa structure économique générant une ville polarisée. La ville hybride est en marche, imposant de nouveaux rythmes, de nouvelles pratiques, de nouveaux engagements où la culture et l'économie trouvent des modes d'imbrication inédits, permutable et collaboratifs. Le XXIe siècle sera peut-être l'avènement de la cité au sens où Socrate l'entendait, c'est-à-dire de l'espace habité, partagé, hybride, à la pensée contributive, une cité en réseau, intégrant les ressources environnementales comme vecteur d'un territoire perméable et partagé à forte identité culturelle.

Les résidences métropolitaines internationales d'architectes proposent de créer le cadre de recherches et d'expérimentations en prises avec les acteurs locaux, pour que des architectes puissent, par leurs travaux, établir des passerelles entre des pratiques de territoires très différentes. Elle s'appuie sur une double résidence croisée se déployant par cycle de deux années.

La restitution de la première résidence en 2016 s'inscrit dans un événement culturel métropolitain. Pour Nantes, le 40e anniversaire de la Tour Bretagne (1976-2016), les rencontres des Maisons de l'architecture à Nantes et le congrès des bailleurs sociaux USH. Pour Montréal, en 2017, le 50e anniversaire d'Habitat 67.

**La métropole augmentée*

Le principe de métropole augmentée vise à mettre des territoires dissociés en réseaux. Ce principe est à multi-échelle. À l'échelle des territoires même des métropoles, à l'échelle de plusieurs métropoles. Elle vise à favoriser l'émergence d'espaces contributifs intégrant l'économie et la culture au service d'une identité métropolitaine affirmée.

Présentation de la résidence Nantes 2016

Les architectes sont au cœur de la cité. Ce sont des acteurs qui influencent directement la manière de penser et de faire la ville. Ils ont la particularité de pouvoir s'engager pour porter des valeurs qui cherchent à donner du sens à la cité et à l'inscrire dans des perspectives renouvelées.

La résidence métropolitaine est donc un lieu où les architectes invités sont amenés à développer un projet en lien avec **les territoires des deux métropoles** questionnant les grandes mutations environnementales et les modes d'habiter.

L'architecte résident est amené à développer les outils de sa communication, à inventer, avec l'appui des maisons de l'architecture et des institutions accompagnant le projet, **une mise en réseau forte et attractive**, tournée vers les professionnels et le grand public. Cette résidence s'inscrit dans une dynamique d'échanges et de partenariat déjà engagée entre Nantes et le Québec (exposition *Vivre et concevoir avec la neige*).

Objectifs

- Collecter et transmettre à un public élargi une histoire de l'« habiter » transversale et comparative aux 2 pays, à intégrer dans la thématique de « métropole augmentée »*.
- Définir une démarche expérimentale et prospective sur la ville, centrée sur **la mutation des espaces à habiter**, des interconnexions avec l'espace public, de la mise en réseau de territoires définissant de nouvelles pratiques, dessinant de nouvelles cartographies, et la prise en compte et de l'intégration efficiente des enjeux environnementaux.
- Susciter la rencontre entre les étudiants, les habitants, l'architecte résident, et l'ensemble des usagers de la *métropole augmentée*.
- Contribuer au développement et à la mise en réseau du milieu associatif et créatif **des deux métropoles**, par une confrontation des démarches expérimentales locales pouvant nourrir le projet du résident. Vers l'idée d'un savoir *global* pour faire *local*.

Modalités d'accueil des résidents

Conditions de travail

La Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire propose un local de travail, disposant d'une connexion internet (Galerie de la Maison de l'architecture). Cet espace, ouvert sur la ville, à quelques pas de l'école d'architecture et au centre du quartier de la création, devra être pensé comme un atelier ouvert accessible. Le secrétariat de la MaPdL sera disponible pour aider le résident dans ses différentes démarches administratives, ainsi que l'ensemble des outils, réseau et moyens de la maison de l'architecture.

Conditions d'accueil

Un logement sera mis à disposition du résident par Nantes Métropole Habitat, à quelques minutes de la galerie de la MaPdL (sujet à confirmation).»»

[Plus d'informations](#) sur la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire.

